

Date de dépôt : 28 août 2009

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{me} et MM. Gilbert Catelain, Jacques Pagan, Jacques Baud, Yvan Galeotto, Robert Iselin, Georges Letellier, Claude Marcet, André Reymond et Caroline Bartl demandant la réalisation de la 2e étape de l'Hôtel de police à la Queue d'Arve

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 avril 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant:

- *que les besoins de la police judiciaire, non seulement en ressources humaines mais également en infrastructures adaptées ne sont pas satisfaits et cela depuis de nombreuses années;*
- *que la construction de l'Hôtel de police au chemin de la Gravière, à la Queue-d'Arve, a été votée par le Grand Conseil en 1985 et 1988;*
- *qu'à cette époque déjà, cette construction était jugée nécessaire;*
- *que, cela nonobstant, seule la première étape du projet a été réalisée;*
- *que la seconde étape doit lui faire suite;*
- *que le plan de trésorerie des grands travaux comporte à cet effet les rubriques budgétaires 44.00.00 508.11, 44.00.00 503.10, 44.00.00 506.10, lesquelles ont été reportées au budget d'année en année jusqu'en 2003;*
- *que les travaux précités sont manifestement d'intérêt public;*

invite le Conseil d'Etat de Genève

à présenter sans délai au Grand Conseil un projet de loi comportant un crédit d'étude portant sur la réalisation de la 2^e étape de l'Hôtel de police situé au chemin de la Gravière, à la Queue-d'Arve.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le projet relatif à la construction d'un nouvel Hôtel de police, qui remonte à 1985, prévoyait le regroupement dans un même bâtiment de l'intégralité des services de la Police genevoise, afin de doter cette dernière de locaux répondant à l'accroissement de ses besoins, de ses missions et de son personnel. Le 19 avril 1985, le Grand Conseil a approuvé les projets de loi (n° 5683 et 5683-A) ouvrant un crédit d'étude en vue de la construction du nouvel Hôtel de police au chemin de la Gravière, à la Queue-d'Arve. Le 17 juin 1988, le Grand Conseil votait la loi n°6147 ouvrant au Conseil d'Etat un crédit à hauteur de 72 000 788 F pour couvrir les frais de construction du nouvel Hôtel de Police de la Queue-d'Arve, les travaux étant déclarés d'intérêt public.

Le Conseil d'Etat avait ensuite proposé de construire le futur bâtiment en deux étapes, afin de réaliser des projets de construction qui ne dépassent pas une certaine ampleur. Aussi, sachant que le projet se développerait entre dix et quinze ans, les architectes mandatés avaient prévu la réalisation du nouvel Hôtel de police en plusieurs étapes.

Si la police a pu prendre possession des locaux de la première étape du nouveau bâtiment en 1993, les étapes suivantes – la deuxième prévoyant l'implantation de l'intégralité de la police judiciaire, de l'unité de détention, des services généraux et de divers services; la troisième consistant à intégrer des locaux nécessaires à la formation – ont été depuis reportées pour des raisons principalement budgétaires, malgré l'inadéquation et la vétusté croissantes des locaux actuels, sis au boulevard Carl-Vogt.

Cependant, le budget 2009 adopté par le Conseil d'Etat prévoit une augmentation du volume des investissements afin de permettre le démarrage de plusieurs projets qui ont été votés; parmi ceux-ci figure la réalisation des étapes finales de la construction de l'Hôtel de police. C'est ainsi que le Grand Conseil a voté le 2 avril 2009 le projet de loi n°10323, qui ouvre un crédit d'étude de 9 220 000 F en vue de la construction des deuxième et troisième étapes de l'Hôtel de police à la Queue-d'Arve et qui permettra de soumettre à

fin 2010 un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour la construction et la finalisation du bâtiment.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER